

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2392

8 décembre 2009

SOMMAIRE

Arena S.A.	114784	Lux Polisseurs S.à r.l.	114772
ARM Asset Backed Securities S.A.	114773	Lux Polisseurs S.à r.l.	114771
Baltic Estate I	114772	Lux Polisseurs S.à r.l.	114772
Ben Zion S.à r.l.	114773	M.D.M. Holding S.A.	114771
Bronipar S.A.	114805	Melobesia S.A.	114794
Centralin S.à r.l.	114793	Montana Renewable Energy Luxembourg	
Centre-Fermeture-Bâtiment	114815	S.à r.l.	114785
Continental Investments and Management		Moto Shop Distribution S.A.	114805
S.A.	114771	Moto Shop Distribution S.A.	114805
De Longhi Holding S.A.	114770	Newfound Bay Investments Limited	114789
De Longhi Holding S.A.	114771	Parfimat S.A.	114793
Ektornet Nordic S.A.	114807	Participations Amandari S.A.	114785
EMT-European Merchant and Trust Hold-		Polar Windows S.à r.l.	114806
ing S.A.	114806	Proja Holding Sàrl	114774
Fund-F S.A.	114816	Sighinolfi Europe S.à r.l.	114806
Fund-X S.A.	114789	Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care I	
Gebäude und Immobilien Service S.A. ..	114816	S.à r.l.	114772
Holmes Place 2 S.à r.l.	114816	Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care	
Huhtalux S.à r.l.	114773	IX S.à r.l.	114771
International Company for Developments		Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care	
and Investments	114814	VIII S.à r.l.	114770
International Security Consulting (I.S.C)		Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka I Al-	
S.à r.l.	114785	pha S.à r.l.	114770
Invicta S.A.	114773	Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka I S.à	
Les Fleurs des Quatre Saisons S.à r.l. ..	114806	r.l.	114770
Logix IV S.à r.l.	114784	SLC "3"	114805
Logix IX S.à r.l.	114816	SLC "3"	114805
Logix XIII S.à r.l.	114783	Taninvest S.A.	114815
Logix XII S.à r.l.	114783	UrAsia Energy Holdings Ltd	114795
Logix XI S.à r.l.	114792	Ventana Investments S.A.	114784
Logix X S.à r.l.	114793	Vinum Invest S.A.	114784
Luxembourg Car Corporation G.m.b.H.		Vinum Invest S.A.	114785
.....	114793	VisionAd S.à r.l.	114815
Lux Polisseurs S.à r.l.	114770	Web Technologies Group S.A.	114816
Lux Polisseurs S.à r.l.	114772	Yvaga S.A.	114784

Sireo Immobiliefonds No. 5 Heureka I Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 120.510.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009146324/10.

(090176818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

De Longhi Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 49.482.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DE LONGHI HOLDING S.A.

DONATI Régis / VEGAS-PIERONI Louis

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009146336/12.

(090176599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Sireo Immobiliefonds No. 5 Heureka I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 120.506.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009146340/10.

(090176801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Lux Polisseurs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 88.320.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliaire (ou Mandataire)

Référence de publication: 2009146351/11.

(090177251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Sireo Immobiliefonds No. 5 Health Care VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 143.702.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009146346/10.

(090176797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

De Longhi Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 49.482.

Les comptes au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DE LONGHI HOLDING S.A.
DONATI Régis / VEGAS-PIERONI Louis
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009146338/12.

(090176600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

M.D.M. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 87.870.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146343/10.

(090176564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Sireo Immobiliefonds No. 5 Health Care IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 143.701.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009146344/10.

(090176799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Lux Polisseurs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 88.320.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Domiciliaire (ou Mandataire)

Référence de publication: 2009146353/11.

(090177246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Continental Investments and Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 34.032.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146345/10.

(090176565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Sireo Immobiliefonds No. 5 Health Care I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 128.036.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009146348/10.

(090176790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Lux Polisseurs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.
R.C.S. Luxembourg B 88.320.

Les comptes annuels au 31.12.2004 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire (ou Mandataire)

Référence de publication: 2009146355/11.

(090177241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Lux Polisseurs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.
R.C.S. Luxembourg B 88.320.

Les comptes annuels au 31.12.2003 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire (ou Mandataire)

Référence de publication: 2009146356/11.

(090177238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Lux Polisseurs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.
R.C.S. Luxembourg B 88.320.

Les comptes annuels au 31.12.2002 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire (ou Mandataire)

Référence de publication: 2009146357/11.

(090177233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Baltic Estate I, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 119.327.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2009146358/11.

(090177199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Ben Zion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.449.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Matthijs Bogers

Gérant

Référence de publication: 2009146362/13.

(090177146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Huhtalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 98.010.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Huhtalux S.à r.l.

Martinus Weijermans / Patrick Leonardus Cornelis van Denzen

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009146364/14.

(090177142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

ARM Asset Backed Securities S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.830.

Le bilan et l'affectation du résultat au 30/06/2009 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2009.

ARM Asset Backed Securities S.A.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009146370/15.

(090177158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Invicta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 118.674.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009146372/12.

(090177154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Proja Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 149.306.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, on the eleventh day of November,

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Evercore Mexico Capital Partners II, L.P., a Canadian limited partnership existing under the laws of Canada, having its registered office at 100 King Street West, Suite 6600, Toronto, Ontario M5X 1B8, Canada, registered with the Ontario register of commerce under number ON-0171021801 represented by its general partner Evercore Mexico Partners II, L.P., a Canadian limited partnership, having its registered office at 100 King Street West, Suite 6600, Toronto, Ontario M5X 1B8, Canada, registered with the Ontario register of commerce under number ON-0171021751 represented by its general partner Evercore Mexico GP Holding LLC, a limited liability company existing under the laws of the state of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, United States of America.

here represented by Régis Galiotto, jurist, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on November 9, 2009.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Proja Holding SARL" (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in article 10.2(vii) hereof.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity and sell, transfer or otherwise dispose of any such stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management, control, sale, transfer or dissolution of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other

company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one (1) or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital of the Company is set at twenty-five thousand Euro (EUR 25,000), represented by twenty-five thousand (25,000) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased one (1) or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in article 10.2(vii) hereof.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one (1) shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares to third parties by reason of a shareholder's death must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office of the Company and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by three (3) managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. The managers will constitute a Board composed of one (1) class A manager, who will be a non-Luxembourg resident natural person and two (2) class B managers, who will be Luxembourg resident natural persons.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object set forth in article 3 hereof.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one (1) or more agents by a resolution of the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least forty-eight (48) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a written power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may validly deliberate and act only if the class A manager and at least one (1) class B manager is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken if the class A manager and at least one (1) class B manager vote in favour. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by such means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of the class A manager and any one (1) class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated by a resolution of the Board.

Art. 9. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, unless they knew the commitments did not comply with the Articles or the Law, or they acted with wilful misconduct.

IV. Shareholder(S)

Art. 10. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of shareholders of the Company is less than or equal to twenty-five (25).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share is entitled to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices of the meetings.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office of the Company.

12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

12.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held each year on the first Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 13. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

13.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

13.2. The operations of the Company are supervised by one (1) or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.3. The shareholders appoint the commissaires aux comptes, if any and réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The commissaires aux comptes and the réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by a majority (in number) of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders appoint one (1) or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by a resolution of the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

16.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one (1) original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

Subscription and Payment

Evercore Mexico Capital Partners II, L.P., represented as stated above, subscribes to twenty-five thousand (25,000) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000).

The amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred and fifty Euros (1,350.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:

Ciara A. Burnham, senior managing director, born on December 30, 1966 in Missouri, United States of America, residing professionally at 55 East 52nd Street, New York, NY 10055, United States of America.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

Alexandra Petitjean, private employee, born on July 22, 1979 in Remiremont, France, residing professionally at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

Julia Vogelweith, private employee, born on May 25, 1978 in Strasbourg, France, residing professionally at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le onzième jour de novembre,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Evercore Mexico Capital Partners II, L.P., une société en commandite existant selon le droit du Canada, ayant son siège social à 100 King Street West, Suite 6600, Toronto, Ontario M5X 1B8, Canada, enregistrée au registre de commerce de l'Ontario sous le numéro ON-0171021801 représentée par son actionnaire commandité Evercore Mexico Partners II, L.P., une société en commandite existant selon le droit du Canada, ayant son siège social à 100 King Street West, Suite 6600, Toronto, Ontario M5X 1B8, Canada, enregistrée au registre de commerce de l'Ontario sous le numéro ON-0171021751, représentée par son actionnaire commandité Evercore Mexico GP Holding LLC, une société à responsabilité limitée existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, Etats-Unis D'Amérique,

ici représentée par Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 novembre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistré auprès de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Proja Holding SARL» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance de la Société (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une résolution des associés, agissant conformément aux modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 10.2(vii) des présentes.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par résolution du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée et vendre, transférer ou disposer de tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion, au contrôle, à la vente, au transfert et à la dissolution de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, agissant conformément aux modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 10.2(vii) des présentes.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un (1) associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales aux tiers par suite du décès d'un associé doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social de la Société et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par trois (3) gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Les gérants constitueront un Conseil composé d'un (1) gérant de classe A qui sera une personne physique non résidente à Luxembourg et de deux (2) gérants de classe B qui seront des personnes physiques résidentes à Luxembourg.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social défini à l'article 3. des présentes.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués pour des tâches spécifiques à un (1) ou plusieurs agents par une résolution du Conseil.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit à la demande de n'importe quel gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins quarante-huit (48) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration écrite à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si le gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B est présent ou représenté. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées si le gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B votent en faveur. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointe du gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par une résolution du Conseil.

Art. 9. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, à moins d'avoir eu connaissance que les engagements n'étaient pas conformes aux Statuts et à la Loi ou qu'ils aient agi fautivement de manière intentionnelle.

IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre d'associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

(ii) Lorsque les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre sera envoyé à chaque associé, qui signera la ou les résolutions. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations des réunions.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin d'être représenté à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter à l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 11. Associé unique.

11.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

12.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

12.5. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tiendra chaque année le premier mardi du mois de juin à 15 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

Art. 13. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

13.1. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), le contrôle de la Société est confié à un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

13.2. Les opérations de la Société seront supervisées par un (1) ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

13.3. Les associés nomment les commissaires aux comptes, le cas échéant les réviseurs d'entreprises et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat qui ne peut pas dépasser six (6) ans. Les commissaires aux comptes et les réviseurs d'entreprises peuvent être réélus.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

14.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes payés dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un (1) ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un (1) original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Evercore Mexico Capital Partners II, L.P., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000).

Le montant de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille trois cent cinquante Euros (1.350,- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

Ciara A. Burnham, senior managing director, née le 30 décembre 1966 dans le Missouri, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 55 East 52nd Street, New York, NY 10055, Etats-Unis d'Amérique.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

Alexandra Petitjean, employée privée, née le 22 juillet 1979 à Remiremont, France, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

Julia Vogelweith, employée privée, née le 25 mai 1978 à Strasbourg, France, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 13 novembre 2009. Relation: LAC/2009/47833. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009147869/513.

(090179101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Logix XIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 129.459.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LOGIX XIII S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009146930/11.

(090177581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Logix XII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 129.476.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LOGIX XII S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009146931/11.

(090177582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Logix IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 120.938.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LOGIX IV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009146938/11.

(090177604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Vinum Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 67.333.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146924/10.

(090177876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Yvaga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 120.682.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146923/10.

(090177875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Ventana Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 76.932.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146922/10.

(090177873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Arena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5752 Frisange, 4, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 127.878.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur

L-2311 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009146406/13.

(090176665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Vinum Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 67.333.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146925/10.

(090177879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Participations Amandari S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 76.926.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146921/10.

(090177872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Montana Renewable Energy Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 144.659.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 novembre 2009.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2009146894/14.

(090177612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

International Security Consulting (I.S.C) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 149.267.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le quatre novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Jacob EDRY, consultant, né à Casablanca (Maroc) le 4 janvier 1956, demeurant à Bareket 22, Caesarea Israël,
- 2) Madame Lesley EDRY, sans profession, née à Haguenau (F) le 3 juillet 1957, demeurant à Bareket 22, Caesarea, Israël,
- 3) Monsieur Ilan EDRY, sans profession, né à Issy-les-Moulineaux (F) le 28 décembre 1982, demeurant à Bareket 22, Caesarea, Israël
- 4) Mademoiselle Iris EDRY, étudiante, née à Issy-les-Moulineaux (F) le 20 avril 1985, demeurant à Bareket 22, Caesarea, Israël
- 5) Monsieur Lior EDRY, mineur d'âge, né à Neuilly-sur-Seine (F) le 18 décembre 1992, demeurant à Bareket 22, Caesarea, Israël, représenté par son représentant légal Monsieur Jacob EDRY, prénommé,
- 6) Mademoiselle Lory EDRY, mineure d'âge, née à Villeneuve-St-Georges (F) le 23 janvier 1995, demeurant à Bareket 22, Caesarea, Israël, représentée par son représentant légal Monsieur Jacob EDRY, prénommé,

tous ici représentés par Monsieur Alban HERPE, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de six procurations sous seing privé données le 26 octobre 2009.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne Varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7,10,11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet l'accomplissement de toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que la prestation de services en matière de conseil en sécurité des biens et des personnes.

Elle aura également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "International Security Consulting (I.S.C) S.à.r.l."

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents EUROS (12.500,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de dix EUROS (10,- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

A. Droit de préemption.

10.1 Le transfert de parts sociales à toute société ou personne physique, sauf à la société elle-même, est soumis aux conditions suivantes:

10.2 L'associé qui souhaite céder tout ou partie de ses parts sociales (le "Cédant") doit informer le conseil de gérance par lettre recommandée, de son intention de céder ses parts ("l'Avis de cession"). Le Cédant doit indiquer dans la notification le nombre de parts sociales dont la cession est envisagée, le nom, prénom, la profession et la résidence du (des) cessionnaire(s) proposé(s) ou la dénomination sociale et le siège social de celui-ci, ainsi que le prix de vente.

10.3 Endéans les 15 jours de la réception de l'Avis de cession, le conseil de gérance transmettra, par lettre recommandée, copie de l'Avis de cession aux associés autres que le Cédant. Les autres associés auront alors un droit de préemption pour l'achat des parts sociales dont la cession est demandée. Ce droit s'exerce proportionnellement aux nombre de parts sociales détenues par chacun de ces autres associés.

10.4 L'associé qui entend exercer son droit de préemption informera le conseil de gérance par lettre recommandée endéans les 15 jours à compter de la réception de la copie de l'Avis de cession envoyée conformément aux dispositions de l'article 10.3 du nombre maximum de parts sociales qu'il souhaite acquérir, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

10.5 Le droit de préemption peut être exercé pour tout ou partie des parts sociales pour lesquelles la cession est demandée. Le non-exercice du droit de préemption, en tout ou partie, par un associé augmente le droit de préemption des autres associés. En aucun cas, les parts sociales ne peuvent être divisées. Si le nombre de parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre de parts sociales pour lesquelles l'option peut être exercée, le surplus de parts sociales sera attribué:

- par tirage au sort sous la surveillance du conseil de gérance.
- à l'associé majoritaire
- aux associés au prorata de leur pourcentage de détention dans le capital social avec une préférence prioritaire à l'associé majoritaire.

10.6 Les associés qui exercent leur droit de préemption acquerront les parts sociales au prix indiqué dans l'Avis de cession à envoyer par le Cédant au conseil de gérance, conformément aux stipulations de l'article 10.2 des présents statuts.

Si le prix de cession est supérieur à la valeur nette comptable des parts sociales, les associés auront le droit d'acquérir les parts sociales à céder à leur valeur nette comptable.

10.7 Endéans les 15 jours suivant la période prévue à l'article 10.4, le conseil de gérance avisera le Cédant par écrit de l'identité des associés qui souhaitent exercer leur droit de préemption, ainsi que du nombre de parts sociales dont la cession est ainsi convenue. Sur réception de cet avis, le Cédant sera tenu, dès paiement du prix de transférer ces parts sociales à leur acquéreur respectif.

B. Approbation de la cession de parts sociales

10.8 Endéans les 15 jours suivant la réception de l'Avis de cession envoyé conformément aux stipulations de l'article 10.2, le conseil de gérance approuvera ou refusera la cession des parts sociales. Si le conseil de gérance ni n'approuve ni ne refuse la cession des parts sociales endéans ce délai de 15 jours, la cession de parts sociales est présumée avoir été approuvée.

10.9 Si le conseil de gérance approuve ou est présumé avoir approuvé la cession des parts sociales à un non associé, telle approbation sera soumise au consentement de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social souscrit.

10.10 En toute hypothèse, la cession de parts sociales ne peut être approuvée que par rapport à l'acquéreur et pour le prix indiqué dans l'Avis de cession ou pour le prix représentant la valeur nette comptable, conformément aux stipulations de l'article 10.6.

C. Général

10.11 Toute cession de parts sociales en violation des stipulations ci-dessus est nulle et inopposable à la société.

10.12 La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé.

10.13 La cession n'est opposable à la société et au tiers qu'après avoir été dûment signifiée à la société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code civil.

En cas de décès d'un associé, le transfert des parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Un tel agrément n'est cependant pas exigé, dans une telle hypothèse, en cas de transfert des parts sociales à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont nommés et révoqués sur décision prise à la majorité des associés représentant au moins 60% du capital social.

Dans les rapports avec les tiers, à moins que les associés n'en décident autrement, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle du gérant technique en ce qui concerne la gestion journalière de la société et par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif pour toutes les autres matières.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de l'année suivante.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés sur décision prise à la majorité des associés représentant au moins 60% du capital social.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2010.

Souscription - Libération

Les statuts ayant été ainsi arrêtés par les parties comparantes, lesquelles, ont déclaré souscrire les parts sociales comme suit:

1. M. Jacob EDRY, préqualifié, sept cent cinquante parts sociales (750), 60%
2. Mme Lesley EDRY, préqualifiée, cent parts sociales (100), 8%
3. M. Ilan EDRY, préqualifié, cent parts sociales (100), 8%
4. Mlle Iris EDRY, préqualifiée, cent parts sociales (100), 8%
5. M. Lior EDRY, préqualifié, cent parts sociales (100), 8%
6. Mlle Lory EDRY, préqualifiée, cent parts sociales (100), 8%

Soit un total de mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents EUROS (12.500,- EUR) est à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille EUROS (1.000,- EUR).

Décisions des associés

1) La société est administrée par un gérant:

- Monsieur Jacob EDRY, prénommé.

La durée de son mandat est illimitée. La Société sera engagée par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée 1, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: A. HERPE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 novembre 2009. Relation: LAC/2009/46997. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009147070/192.

(090177951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Fund-X S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 102.921.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146920/10.

(090178028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Newfound Bay Investments Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 180.000,20.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 140.425.

In the year two thousand and nine, on the eighth day of October,

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Newfound Bay Limited, a limited liability company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 5 Canada Square, London E14 5AQ, United-Kingdom, registered at the Companies House of England and Wales with registration number 05370022, with effective place of management and control and central administration at 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.424 (the "Shareholder"),

here represented by Mr Régis Galiotto, notary clerk, with professional address at 15 Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

(i) That it is the current sole shareholder owning all the 1,800,002 (one million eight hundred thousand and two) issued shares representing the total share capital of Newfound Bay Investments Limited, a limited liability company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 5 Canada Square, London E14 5AQ, United-Kingdom, registered at the Companies House of England and Wales with registration number 05435802, with effective place of management and control and central administration at 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.425, incorporated in the United-Kingdom and established in Luxembourg by a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, notary public, residing in Luxembourg, on June 30th, 2008 published in the "Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1981, dated August 13th, 2008, page 95057, which articles of association have since not been amended (the "Company");

(ii) That the agenda of the meeting, of which it has been beforehand informed, is the following (the "Agenda"):

1. Dissolution and liquidation of the Company;
2. Appointment of liquidators;
3. Determination of the powers of the liquidators;
4. Determination of the remuneration of the liquidators;
5. Discharge to the directors of the Company; and
6. Miscellaneous.

(iii) That it waives any prior convening notice right; and

(iv) That it has adopted the following resolutions.

114790

First resolution

AS A SPECIAL RESOLUTION, it is resolved, to pronounce the voluntary dissolution and the voluntary liquidation (voluntary winding-up) of the Company (the "Liquidation").

Second resolution

AS A SPECIAL RESOLUTION, it is resolved to appoint as liquidators of the Company (the "Liquidators"):

- (i) Mrs Samantha Keen of Grant Thornton UK LLP, No. 1 Dorset Street, Southampton, Hampshire, SO15 2DP, United-Kingdom; and
- (ii) Mr Faruk Durusu, of Weidema & Associés, 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

AS A SPECIAL RESOLUTION it is resolved:

- (i) to grant to the Liquidators individual power to perform the Liquidation operations and to represent the Company within the framework of the Liquidation operations;
- (ii) to authorize the Liquidators to value the whole or the part of the Company's non-cash assets for the purpose of a distribution in specie and that they distribute such assets accordingly;
- (iii) to authorize the liquidators to, pursuant to section 165 of the UK Insolvency Act 1986, exercise such powers specified in Part 1 of Schedule 4 of the said Act as may be necessary for the purpose of the Liquidation;
- (iv) to fully empower the Liquidators as provided for in articles 144 to 151 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "Law");
- (v) to authorize the Liquidators to dispose of all assets, to discharge the liabilities and to distribute, partially or entirely, the net assets of the Company to the Shareholder in kind or in cash at any time during the Liquidation proceedings;
- (vi) to authorize the Liquidators to accomplish any act provided for in Article 145 of the Law without having the prior approval of the Shareholder;
- (vii) to authorize the Liquidators to withdraw, with or without payment, all intangible, privileged, secured or mortgaged rights, actions in termination, transcription, seizure, oppositions or other impediments;
- (viii) to authorize the Liquidators to be exempt from drawing up an inventory and to authorize them to refer to the books of the Company; and
- (ix) to authorize the Liquidators to freely delegate, under their own responsibility, for specified and determined tasks and for a limited period, to one or to more representatives, part of their powers.

Fourth resolution

AS AN ORDINARY RESOLUTION it is resolved that:

- (i) the remuneration of Mrs Samantha Keen for the accomplishment of her mandate as liquidator be fixed by reference to Grant Thornton UK LLP's time costs and that such liquidator be authorized to be paid and to draw such remuneration at such intervals as she may determine and be paid any expenses properly incurred in relation to the Liquidation; and
- (ii) the remuneration of Mr Faruk Durusu for the accomplishment of his mandate as liquidator be fixed by reference to Weidema & Associés' time costs and that such liquidator be authorized to be paid and to draw such remuneration at such intervals as he may determine and be paid any expenses properly incurred in relation to the Liquidation.

Fifth resolution

AS AN ORDINARY RESOLUTION it is resolved to give full discharge, up to this date, to each individual director of the Company for the accomplishment of their duties unless if the Company's Liquidation lets appear willful faults in the execution of such duties.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Parent Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about 1,100.- Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le huit octobre.

Par-devant nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Newfound Bay Limited, une société à responsabilité limitée constituée suivant le droit d'Angleterre et du Pays-de Galle, ayant son siège social au 5 Canada Square, Londres, E14 5AQ, Grande-Bretagne, inscrite auprès de la "Companies House of England and Wales" sous le numéro 05370022, ayant son siège de direction effective et son principal lieu de direction et de contrôle ainsi que son administration centrale au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.424 (l'"Associé")

ici représentée par M. Régis Galiotto, cleric de notaire, résidant professionnellement au 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Qu'elle est l'associé actuel unique détenant l'ensemble des 1.800.002 (un million huit cent mille deux) parts sociales émises représentant l'entièreté du capital social de la société Newfound Bay Investments Limited, une société à responsabilité limitée constituée suivant le droit d'Angleterre et du Pays-de Galle, ayant son siège social au 5 Canada Square, Londres E14 5AQ, Grande-Bretagne, inscrite auprès de la "Companies House of England and Wales" sous le numéro 05435802, ayant son siège de direction effective et son principal lieu de direction et de contrôle ainsi que son administration centrale au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.425, constituée en Grande-Bretagne et établie au Luxembourg suivant acte notarié passé par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire demeurant à Luxembourg, le 30 juin 2008, publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" numéro 1981, daté du 13 août 2008, page 95057, dont les statuts n'ont depuis lors pas été modifiés (la "Société");

(ii) Que l'agenda de la présente assemblée, dont elle ont été préalablement informé, est le suivant:

1. Dissolution et liquidation de la Société;
2. Désignation de liquidateurs;
3. Détermination des pouvoirs des liquidateurs;
4. Détermination de la rémunération des liquidateurs;
5. Décharge aux gérants de la Société; et
6. Divers.

(ii) Qu'elle a renoncé à tout droit de convocation préalable; et

(iii) Qu'elle a adopté les résolutions suivantes.

Première résolution

EN TANT QUE RESOLUTION SPECIALE, il est décidé de prononcer la dissolution volontaire ainsi que la liquidation volontaire de la Société (la "Liquidation").

Deuxième résolution

EN TANT QUE RESOLUTION SPECIALE, il est décidé de désigner en qualité de liquidateurs de la Société (les "Liquidateurs"):

(i) Mlle Samantha Keen de Grant Thomton UK LLP, No. 1 Dorset Street, Southampton, Hampshire, SO15 2DP, Grande-Bretagne; et

(ii) M. Faruk Durusu, de Weidema & Associés, 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

EN TANT QUE RESOLUTION SPECIALE, il est décidé:

(i) de donner un pouvoir individuel aux Liquidateurs aux fins d'accomplir les opérations de Liquidation et aux fins de représenter la Société dans le cadre des opérations de Liquidation;

(ii) d'autoriser les Liquidateurs à évaluer l'ensemble ou la partie des actifs non liquides de la Société en vue de leur distribution en nature et de distribuer lesdits actifs;

(iii) d'autoriser les Liquidateurs à, conformément à la section 165 de la loi anglaise relative aux insolvabilités de 1986 et pour autant que de besoin, exercer les pouvoirs tels que prévus dans la Partie 1, Annexe 4 de la dite loi;

(iv) de conférer aux Liquidateurs les pouvoirs les plus étendus tels que prévus par les articles 144 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi");

(v) d'autoriser les Liquidateurs à vendre tous les actifs, à s'acquitter des dettes de la Société, et à distribuer, en tout ou partie, les actifs nets de la Société à l'Associé, en espèces ou en nature, à tout moment au cours du processus de Liquidation;

(vi) d'autoriser les Liquidateurs à accomplir tous les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir obtenir l'autorisation préalable de l'Associé;

(vii) d'autoriser les Liquidateurs à renoncer, avec ou sans paiement, à tous les droits intangibles, privilèges, gages ou hypothèques, actions résolutoires, transcriptions, saisies, oppositions ou à tout autre empêchement;

(viii) d'exonérer les Liquidateurs de dresser un inventaire et de les autoriser à se référer aux livres de la Société; et

(ix) d'autoriser les Liquidateurs à librement déléguer, sous leur propre responsabilité, pour des tâches spécifiques et déterminées et pour un temps limité, à un ou plusieurs mandataires, partie de leurs pouvoirs.

Quatrième résolution

EN TANT QUE RESOLUTION SPECIALE, il est décidé que:

(i) la rémunération de Mme. Samantha Keen pour l'accomplissement de son mandat en tant que liquidateur soit fixée par référence au tarif horaire de Grant Thomton UTC LLP et que ce liquidateur soit autorisé à être payé et à retirer sa rémunération à intervalles déterminés par lui et qu'il soit remboursé de tous frais exposés en relation avec la Liquidation; et

(ii) la rémunération de M. Faruk Durusu pour l'accomplissement de son mandat en tant que liquidateur soit fixé par référence au tarif horaire de Weidema & Associés et que ce liquidateur soit autorisé à être payé et à retirer sa rémunération à intervalles déterminés par lui et qu'il soit remboursé de tous frais exposés en relation avec la Liquidation.

Cinquième résolution

EN TANT QUE RESOLUTION ORDINAIRE il est décidé de donner pleine et entière décharge, à partir de la présente date, individuellement à chaque gérant de la Société pour l'accomplissement de son mandat, à moins que la Liquidation de la Société ne laisse apparaître des fautes intentionnelles commises au cours de ce mandat.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à l'Associé ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ 1.100.- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire, la présente minute,

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 octobre 2009. Relation: LAC/2009/423011. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009147449/181.

(090178676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Logix XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 129.460.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LOGIX XI S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009146932/11.

(090177584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Luxembourg Car Corporation G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg,
R.C.S. Luxembourg B 24.765.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 12 novembre 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, statuant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée Luxembourg car Corporation GmbH (N° R.C.S. B 24765), avec siège social à Luxembourg, sans adresse précise.

Pour extrait conforme
Me Réguia AMIALI
48-52, rue du Canal
L-4050 Esch-Sur-Alzette
Le liquidateur

Référence de publication: 2009146555/16.

(090176725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Logix X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 129.458.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LOGIX X S.à.r.l.
Signature

Référence de publication: 2009146933/11.

(090177588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Parfimat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 2, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 116.131.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.
Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2009146899/12.

(090177492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Centralin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2312 Luxembourg, 11, rue de la Paix.
R.C.S. Luxembourg B 20.655.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 19 novembre 2009.
Pour CENTRALIN S.A. R.L.
FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.
Signature

Référence de publication: 2009146901/13.

(090178159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Melobesia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 78.723.

L'an deux mille neuf le vingt-deux octobre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MELOBESIA S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 78.723.

La Société a été constituée le 10 novembre 2000 par acte de Maître Alphonse LENTZ, notaire alors de résidence à Remich, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 359 en date du 16 mai 2001. La société a procédé à un changement de forme sociale en date du 29 décembre 2001 par acte de Maître André Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 701 du 7 mai 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le président nomme secrétaire Mademoiselle Marie-Eve DELPECH, avocate, avec adresse professionnelle à L-2227 LUXEMBOURG, 12, avenue de la Porte-Neuve.

L'assemblée élit scrutateurs Madame Maria Susca et Mademoiselle Loredana LAPENNA, les deux employées privées avec adresse professionnelle à L-2227 LUXEMBOURG, 12, Avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille actions (1.000) sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de cent mille euros (100.000,- EUR), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires, tous présents ou représentés, restera annexée à la présente, ensemble avec les procurations des actionnaires représentés, qui ont été paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Résolution de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation conformément à l'article 141 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales;

2. Nomination d'un liquidateur;

3. Résolution de conférer au liquidateur tous pouvoirs prévus par la loi et de l'instruire de liquider la Société en conformité avec ladite loi;

4. Résolution de fixer les émoluments et la rémunération du liquidateur;

5. Ajout de tout point à l'ordre du jour par un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble d'au moins 10% du capital social.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le président et après avoir reconnu qu'elle a été régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

Il est décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation conformément à l'article 141 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur Maître Angelo Umberto DUFOUR, ingénieur, avec adresse professionnelle à I-16122 Genova, Via Assarotti, élisant domicile au siège social de la société, L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Conformément à la loi, la Société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à clôture de celle-ci. Pendant cette période, la dénomination sociale sera suivie de la mention "société en liquidation".

Troisième résolution

Les pouvoirs du liquidateur sont définis pour être ceux prévus aux articles 141 et articles suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales. Il présentera la reddition des comptes ainsi que le rapport final avec l'attribution du boni de la liquidation aux ayants droit. Cette distribution pourra même se faire avant la clôture finale, à la condition que toutes les dettes aient été payées et que des provisions suffisantes aient été faites pour celles des dettes qui n'auront pas encore pu être finalement quantifiées. Il est d'ores et déjà retenu que les susdites provisions pourront survivre à la clôture de la liquidation.

114795

Quatrième résolution

L'assemblée prend acte de la décision du liquidateur de ne pas prétendre à une compensation pour ses travaux.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Geiben, M.-E. Delpech, M. Susca, L. Lapenna et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 octobre 2009. LAC/2009/45016. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009147461/69.

(090178377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

UrAsia Energy Holdings Ltd, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.314.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth day of September,

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed,

There appeared,

UrAsia Energy Ltd., a company duly incorporated and validly existing under the laws of British Columbia, Canada, having its registered office at 550 Burrard Street, Suite 2900, Vancouver, B.C., Canada, V6C 0A3 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled *ne varietur* shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to act the following:

1. That 100% (one hundred percent) of the share capital of UrAsia Energy Holdings Ltd, a company duly incorporated and validly existing under the law of British Virgin Islands, having its registered office at Walkers (BVI) Limited, Walkers Chambers, 171 Main Street, P.O. Box 92, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, duly registered with the Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands under IBC number 652585 (the "Company") is held by the Sole Shareholder.

2. That it results from the interim balance sheet of the Company, that, as of September 11, 2009, the net assets of the Company correspond at least to the value of the share capital of the Company and that the net equity value of the Company is estimated to be USD 488,386,172 (four hundred eighty-eight million three hundred eighty-six thousand one hundred seventy-two US Dollars) and that since the date of the balance sheet and as of September 24, 2009 no material change in the business of the Company and the Company's affairs has occurred which would imply that the interim balance sheet as per September 11, 2009 has become materially incorrect and does not give a true and fair view of the Company's situation at the date hereof. A copy of such interim balance sheet, after been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

3. That the whole share capital of the Company is represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Approval of the transfer of the seat of the central administration of the Company from the British Virgin Islands to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2) Approval of the legal form of the Company as a Luxembourg "société à responsabilité limitée";

3) Confirmation of the description and consistency of the assets and liabilities of the Company and of the paid up issued share capital of the Company;

4) Amendment of the articles of association of the Company in their entirety in order to comply with the legal form of a Luxembourg "société à responsabilité limitée";

5) Confirmation of the appointment of the directors of the Company; and

6) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to confirm the transfer the seat of the central administration of the Company from Walkers (BVI) Limited, Walkers Chambers, 171 Main Street, P.O. Box 92, Road Town, Tortola, British Virgin Islands to the Grand Duchy of Luxembourg and to fix the seat of central administration of the Company to 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as per the present notarial deed.

The Company will remain incorporated and with its registered seat in the British Virgin Islands, whereas the seat of its central administration is located in the Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company adopts the legal form of a Luxembourg "société à responsabilité limitée" (private limited liability company).

The Sole Shareholder states that, although the registered office of the Company remains in the British Virgin Islands and therefore the Company remains a validly incorporated British Virgin Islands company, the Company now has the seat of its central administration in the Grand Duchy of Luxembourg and acknowledges that pursuant to article 159 of the Luxembourg law of 10th August, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, the Company is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The Sole Shareholder records that the description and consistency of the assets and liabilities as well as the net equity value of the Company result from an interim balance sheet established on September 11, 2009.

The Sole Shareholder approves the interim balance sheet which has been produced to the notary.

The Sole Shareholder states that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Company which continues to own all the assets and continues to be obliged by all the liabilities and commitments.

The Sole Shareholder resolves that out of the amount of the net equity value of the Company being of USD 488,386,172, the amount of USD 30,000 (thirty thousand US Dollars) is allocated to the nominal share capital account of the Company, that is represented by 70,400,000 shares without par value, and the balance is allocated up to USD 488,353,172 to the share premium account and up to USD 3,000 to the legal reserve account of the Company.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions the Sole Shareholder resolves to amend the articles of association of the Company (the "Articles") in order to make them comply those of a Luxembourg "société à responsabilité limitée"; the Articles shall now read as follows:

Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form. The Company is a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the "Company").

Art. 2. Name. The Company's name is UrAsia Energy Holdings Ltd.

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in the British Virgin Islands. It may be transferred to any other place within the British Virgin Islands as the shareholders or the directors may from time to time determine.

Art. 6. Seat of central administration. The seat of central administration of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the sole director, or in case of plurality of directors, by a decision of the board of directors in accordance with these Articles or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five per cent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Title II - Capital - Shares

Art. 7. Capital. The Company's share capital is set at USD 30,000 (thirty thousand US Dollars) divided into 70,400,000 (seventy million four hundred thousand) shares without nominal value, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five per cent (75%) of the share capital.

Art. 8. Voting rights. Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

Art. 9. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 10. Transfer of shares. The shares are freely transferable among shareholders of the Company or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

Art. 11. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares for the purpose of decreasing the Company's share capital. The redeemed shares shall be further cancelled.

Title III - Management

Art. 12. Appointment of the directors. The Company may be managed by one director or several directors. Where more than one director is appointed, the Company shall be managed by a board of directors constituted by two different types of directors, namely type A directors and type B directors.

No director needs be a shareholder of the Company. The director(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the director(s) shall be determined in the same manner.

A director may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

Art. 13. Powers of the directors. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole director or the board of directors, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole director, or in case of plurality of directors, by the joint signature of at least one type A director and one type B director.

The sole director or the board of directors, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company. The sole director or the board of directors will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 14. Board of directors. Where the Company is managed by a board of directors, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a director or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of directors shall meet when convened by any one director. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all directors at least three days in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each director, or where all the directors are present or represented.

Meetings of the board of directors shall be held within the Grand-Duchy of Luxembourg.

Any director may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another director as his proxy. A director may represent more than one director.

Any and all directors may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand Duchy of Luxembourg and allowing all directors participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of directors is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate at least one type A director and at least one type B director.

Decisions of the board of directors are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of directors of the Company by the affirmative vote of the majority of the directors present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of directors shall be recorded in minutes signed by the chairman or two directors. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or two directors.

Art. 15. Liability of the directors.

Art. 16. No director assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a director of the Company.

Title IV - Shareholder meetings

Art. 17. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 18. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole director or the board of directors, as the case may be, failing which by the statutory auditor or the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least seven days before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five per cent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholder resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receives prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand-Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Thursday of June or on the following business day if such day is a public holiday.

Title V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 19. Financial year. The financial year of the Company starts on January 1st and ends on December

Art. 20. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of directors or the sole director, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

Art. 21. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five per cent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 22. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the sole director or the board of directors as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of directors or the sole director, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 23. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case may be, to a supervisory board constituted by several statutory auditors.

"No statutory auditor needs be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI - Dissolution - Liquidation

Art. 24. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five per cent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 25. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five per cent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to confirm the appointment of the following persons for an undetermined duration:

as type A directors of the Company:

- Mr Cédric Carnoye, born on September 14, 1982 in Charleroi, Belgium, residing at 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
- Mr Hugo Froment, born on February 22, 1974, in Laxou, France, residing at 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

and as type B directors of the Company:

- Mr Lloyd Hyunsoo Hong, born on January 4, 1973, in Lloydminster, Canada, residing at Suite 900, 1285 West Pender Street, Vancouver, BC, V6E 4B1, Canada,
- Mr Steven Dale Magnuson, born on June 2, 1957, in Michigan, USA, residing at 8055 East Tufts Ave., Suite 400, Denver, Colorado, USA 80237.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about eight thousand Euros (8,000.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre septembre,

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

A comparu:

UrAsia Energy Ltd., une société dûment enregistrée et existant valablement selon les lois de la Colombie Britannique, Canada, ayant son siège social 550 Burrard Street, Suite 2900, Vancouver, B.C., Canada, V6C 0A3 ("Associé Unique"), ici représentée par Régis Galiotto, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur restera annexée au présent acte pour être enregistrées avec ce dernier.

La partie comparaisant, représentée comme déclarée ci-dessus, prie le notaire d'acter:

1. Que 100 % (cent pourcent) du capital social de UrAsia Energy Holdings Ltd, une société dûment enregistrée et existant valablement selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Walkers (BVI) Limited, Walkers Chambers, 171 Main Street, P.O. Box 92, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée auprès du "Registrar of Corporate Affairs" des Iles Vierges Britanniques sous le numéro IBC 652585 (la "Société") est détenu par l'Associé Unique.

2. Qu'il ressort du bilan intérimaire de la Société, qu'au 11 septembre 2009, les actifs nets de la Société correspondent au moins à la valeur du capital social de la Société et que la valeur des capitaux propres de la Société, entre autres, est estimée à 488.386.172 USD (quatre cent quatre-vingt huit millions trois cent quatre-vingt-six mille cent soixante-douze US Dollars) et que depuis la date du bilan intérimaire et jusqu'au 24 septembre 2009, aucun changement matériel n'est intervenu dans les activités de la Société qui rendrait le bilan intérimaire daté du 11 septembre 2009 matériellement incorrect et ne donnerait pas une vision réelle et correcte de la situation de la Société à la date des présentes. Une copie du bilan intérimaire, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte et sera enregistrée en même temps auprès de l'enregistrement.

3. Que l'intégralité du capital social de la Société est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informée.

L'Associé Unique représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Approbation du transfert du siège de l'administration centrale de la Société des Iles Vierges Britanniques au Grand-Duché de Luxembourg;

2) Approbation de la forme légale de la Société en tant que société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois;

3) Confirmation de la description et de la consistance des actifs et passifs de la Société et de la libération du capital social émis de la Société;

4) Modification des statuts de la Société dans leur totalité afin de les rendre conformes à ceux d'une société à responsabilité de droit luxembourgeois;

5) Confirmation de la nomination des gérants de la Société; et

6) Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Associé Unique décide de confirmer le transfert du siège de l'administration centrale de la Société de Walkers (BV1) Limited, Walkers Chambers, 171 Main Street, P.O. Box 92, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques vers le Grand-Duché de Luxembourg et d'établir le siège de l'administration centrale de la Société au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, conformément au présent acte notarié.

La Société restera enregistrée et avec son siège social aux Iles Vierges Britanniques, alors que le siège de son administration centrale est situé au Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide que la Société adopte la forme légale d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois.

L'Associé Unique déclare que, bien que le siège social de la Société reste aux Iles Vierges Britanniques et qu'ainsi la Société reste valablement une société enregistrée aux Iles Vierges Britanniques, la Société a maintenant le siège de son administration centrale au Grand-Duché de Luxembourg et reconnaît que selon l'article 159 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel que modifié, la Société est gouvernée par les lois du Grand-Duché du Luxembourg.

Troisième résolution

L'Associé Unique note que la description et la consistance des actifs et des passifs ainsi que la valeur des capitaux propres de la Société résultent d'un bilan intérimaire établi le 11 septembre 2009.

L'Associé Unique approuve le bilan intérimaire présenté au notaire.

L'Associé Unique déclare que l'ensemble de l'actif et du passif de la Société, sans restriction, restera dans sa totalité la propriété de la Société qui continue à détenir tous les actifs et continue à être tenue de l'ensemble du passif et de ses engagements.

L'Associé Unique décide que du montant des capitaux propres de la Société étant de 488.386.172 USD, le montant de 30.000 USD (trente mille US Dollars) est affecté au compte capital social nominal de la Société, qui est représenté par 70.400.000 parts sociales sans valeur nominale, et le solde est affecté à concurrence de 488.353.172 USD au compte prime d'émission et à concurrence de 3.000 USD à la réserve légale de la Société.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus l'Associé Unique décide de modifier les statuts de la Société (les "Statuts") dans leur totalité afin de les rendre conforme à ceux d'une société à responsabilité de droit luxembourgeois; les Statuts doivent être lus comme suit:

Titre I^{er} - Forme- Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. La Société est une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la "Société").

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est UrAsia Energy Holdings Ltd.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, sont ainsi incluses les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou toute autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou consentir au profit de tiers toute garantie ou sûreté afin de garantir les obligations des sociétés précitées, et également emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et encore garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société peut prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi chez Walkers (BVI) Limited, Walkers Chambers, 171 Main Street, P.O. Box 92, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques. Il peut être transféré en tout autre lieu des Iles Vierges Britanniques par décision des associés ou des gérants.

Art. 6. Siège de l'administration centrale. Le siège de l'administration centrale de la Société est établi au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par une résolution du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par une résolution du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Capital - Parts sociales

Art. 7. Capital. Le capital social est fixé à 30.000 USD (trente mille US Dollars) divisé en 70.400.000 (soixante-dix millions quatre cent mille) parts sociales sans valeur nominale, entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 8. Droits de vote. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 9. Indivisibilité des parts. A l'égard de la Société, les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

Art. 10. Transfert des parts. Les parts sont librement cessibles entre associés ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi").

Art. 11. Rachat des parts. La Société peut racheter ses propres parts sociales en vue de réduire son capital social. Les parts rachetées seront annulées.

Titre III - Gérance

Art. 12. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 13. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 14. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, s'ils sont initiés depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B sont présents en personne ou représentés.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote de la majorité des gérants présents ou représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par l'ensemble des gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous réunis constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV - Assemblée générale des associés

Art. 16. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 17. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance s'il existe. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins sept jours avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit une personne qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre lieu indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de décembre ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 18. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 19. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément à la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

Art. 20. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devra être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution de la réserve légale.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 21. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 22. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance composé de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant, leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 23. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 24. Liquidation. La liquidation de la Société est menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société sont attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de confirmer la nomination des personnes suivantes pour une durée indéterminée:

en tant que gérants de type A de la Société:

- M. Cédric Carnoye, né le 14 septembre 1982, à Charleroi, Belgique, résidant au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

- M. Pietro Longo, né le 13 septembre 1970 à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, résidant au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

- M. Hugo Froment, né le 22 février 1974, à Laxou, France, résidant au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

et en tant que gérants de type B de la Société:

- M. Lloyd Hyunsoo Hong, né le 4 janvier 1973, à Lloydminster, Canada, résidant Suite 900, 1285 West Pender Street, Vancouver, BC, V6E 4B1, Canada,

- M. Steven Dale Magnuson, né le 2 juin, 1957, au Michigan, USA, résidant 8055 East Tufts Ave., Suite 400, Denver, Colorado, USA 80237. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ huit mille Euros (8.000,- Euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparantes représentées par leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO, H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 septembre 2009. Relation: LAC/2009/39512. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009147873/523.

(090179263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Moto Shop Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3450 Dudelange, 44, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 67.159.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009146359/10.

(090177324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Moto Shop Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3450 Dudelange, 44, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 67.159.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009146360/10.

(090177321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Bronipar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 104.904.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009146373/12.

(090177153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

SLC "3", Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 99.122.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009146412/11.

(090176676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

SLC "3", Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 99.122.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009146413/11.

(090176678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Sighinolfi Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.291.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Amicorp Luxembourg SA

Mandataire

Matthijs BOGERS

Administrateur

Référence de publication: 2009146374/14.

(090177150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Les Fleurs des Quatre Saisons S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 2A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 44.575.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur

L-2311 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2009146409/13.

(090176670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

EMT-European Merchant and Trust Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 37.489.

Le siège social de la société a été transféré au L-1461 Luxembourg, rue d'Eich 27.

Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009146545/12.

(090177025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Polar Windows S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.176.

Extrait de la résolution prise par le conseil de gérance en date du 30 octobre 2009

Avec effet au 2 novembre 2009, le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

Luxembourg, le 13 NOV. 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Polar Windows S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009146556/15.

(090176591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Ektornet Nordic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.318.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the tenth of November.

Before Us M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The public limited company governed by the laws of Sweden "Ektornet AB", established and having its registered office in SE-105 34 Stockholm, Brunkebergstorg 8 (Sweden), inscribed in the Trade and Industry Register of Sweden under the number 556788-7152,

here represented by Mr Christian DOSTERT, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company ("société anonyme") which it deem to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

Art. 1. Corporate form - Name. There is hereby established a public limited company ("société anonyme") under the name of "EKTORNET NORDIC S.A." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

Art. 2. Duration. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. Corporate object. The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or, in case of a plurality of shareholders, by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

It may be transferred to any other address within the municipality of Luxembourg by a decision of the board of directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolutions of the board of directors.

Art. 5. Capital - Shares. The Company has an issued capital of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), divided into fifteen thousand five hundred (15,500) shares with a par value of two Euros (2.- EUR) each, fully paid up.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the Law, redeem its own shares.

The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Art. 6. Board of directors or sole director. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a board of directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders. They will constitute a board of directors as Directors of Category A and Directors of Category B.

In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a board of directors consisting of either one Director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or of at least three Directors. They will constitute a board of directors as Directors of Category A and Directors of Category B.

A legal entity may be a member of the board of directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the board of directors or the Sole Director shall confirm the appointment of the legal entity's representative in compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders.

They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. Procedures of meeting of the board. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The chairman shall preside at all meetings of the board of directors, but in his absence the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two Directors at the place indicated in the convening notice.

Any Director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, or telegram or telex another director as his proxy. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the Directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by phone.

After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The board of directors can deliberate or act validly if at least a majority of the Directors of Category A and Directors of Category B is present or represented at the meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a simple majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. In case of tie vote, the Chairman has a casting vote.

In the event that any Director of the Company has any adverse personal interest in any transaction of the Company, such Director shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote on such transaction and such Director's interest therein shall be reported by the board of directors to the next succeeding meeting of shareholders subject to the responsibility of the board of directors. However, when the board of directors is composed of one Director, the minutes of the meeting shall only mention the transaction between the Company and the Director having an interest opposed to that of the Company.

Resolutions in writing approved and signed by all Directors shall have the same effect as resolutions taken during a board of directors' meeting.

Art. 8. Powers of the board. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to one or more Directors, who shall be called managing Directors.

Art. 9. Binding signature. In all circumstances, the Company will be bound by the signature of the sole Director or in case of plurality of Directors by the joint signatures of a Director of Category A and a Director of Category B or by the sole signature of the managing Director within the limits of the daily management or by the joint or sole signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 10. Meetings of shareholders. If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

In case of a plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company.

The general meeting of shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company.

In particular, the general meetings of shareholders shall have competence in all matters where the board of directors, in its sole discretion, desires the formal approval of the general meeting of shareholders.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each ordinary share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 11. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held on the 2nd Tuesday of May at 02:00 p.m at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 12. Statutory auditor. The Company is supervised by one or more statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 13. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 14. Distribution of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

The board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 15. Dissolution - Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Art. 16. Reference to the law. All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2009.
2. The first General Meeting will be held in the year 2010.

3. Exceptionally, the first chairman and the first delegate of the board of directors may be nominated by the sole shareholder at the resolutions to be taken subsequent to the establishment of these Articles.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the fifteen thousand five hundred (15,500) shares have been subscribed by the sole shareholder the company "Ektornet AB", prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of directors is fixed at four (4) and that of the auditors at one (1).
2. Are appointed as directors:

Category A Directors

- Mr Anders BERGSTÉN, Senior Vice President Swedbank AB, born in Ameå (Sweden), on the 13th of December 1945, residing professionally in SE-105 34 Stockholm, Brunkebergstorg 8 (Sweden);
- Mr Jan-Erik SUNDQUIST, Senior Vice President Swedbank AB, born in Överluleå (Sweden), on the 12th of December 1953, residing professionally in SE-105 34 Stockholm, Brunkebergstorg 8 (Sweden);

Category B Directors

- Mr Laurent MULLER, economist, born in Luxembourg, on the 22nd of March 1980, residing professionally in L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll,
- Mr Frederic MULLER, chartered accountant, born in Luxembourg, on the 26th of November 1977, residing professionally in L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

3. The private limited liability company "FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l.", established and having its registered office in L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 80574, is appointed as statutory auditor of the Company.

4. The registered office is established in L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
5. The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2015.
6. Following the faculty offered by point 3) of the transitory dispositions, the meeting appoints Mr. Anders BERGSTÉN, prenamed, as chairman of the board of directors.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand five hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix novembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme régie par les lois de Suède "Ektornet AB", établie et ayant son siège social à SE-105 34 Stockholm, Brunkebergstorg 8 (Suède), inscrite au Registre de Commerce et d'Industrie de Suède sous le numéro 556788-7152,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir

été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale - Dénomination. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de "EKTORNET NORDIC S.A.", laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. Durée. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. Objet social. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'actionnaire unique ou, dans le cas d'une pluralité d'actionnaires, par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

Art. 5. Capital - Actions. La Société a un capital émis de trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en quinze mille cinq cents (15.500) actions, avec une valeur nominale de deux euros (2,-EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 6. Conseil d'administration. En cas de pluralité des actionnaires, la Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois administrateurs au moins (chacun dénommé "Administrateur"), qui ne doivent pas nécessai-

rement être actionnaires de la Société. Ils constitueront un conseil d'administration en tant qu'Administrateurs de catégorie A et Administrateurs de catégorie B.

Si la Société est constituée par un actionnaire unique ou si lors d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration composé soit d'un seul Administrateur ("Administrateur unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit d'au moins trois Administrateurs. Ils constitueront un conseil d'administration en tant qu'Administrateurs de catégorie A et Administrateurs de catégorie B.

Une personne morale peut être membre du conseil d'administration ou peut être l'Administrateur unique de la Société.

Dans ce cas, le conseil d'administration ou l'Administrateur unique devra confirmer la nomination du représentant légal de celle-ci conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Les Administrateurs ou l'Administrateur unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme ne pouvant dépasser six années et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils continueront à exercer leurs fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Au cas où un Administrateur est nommé sans mention du terme de son mandat, celui-ci sera alors considéré comme ayant été nommé pour six ans à partir de la date de sa nomination.

En cas d'absence d'un membre du conseil d'administration pour cause de mort, de retraite ou pour tout autre motif, les Administrateurs nommés restant peuvent se réunir et nommer, par un vote à la majorité, un Administrateur afin de pourvoir à cette absence jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires laquelle devra décider de ratifier cette nomination.

Art. 7. Modalités de réunion du conseil d'administration. Le conseil d'administration choisit un président parmi ses membres.

Le président préside toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, le conseil d'administration pourra nommer un autre président pro tempore par vote à la majorité des présents à ces réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux Administrateurs au lieu indiqué dans la convocation.

Chaque Administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre Administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les Administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit, télécopie, télégramme, télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement, que si la majorité au moins des Administrateurs de catégorie A et de catégorie B sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration. Les décisions seront prises à la majorité simple des voix des Administrateurs présents ou représentés à ces réunions. En cas d'égalité des voix, le président a une voix prépondérante.

Dans le cas où un Administrateur de la Société a un intérêt personnel opposé dans une opération à celui de la Société, cet Administrateur devra faire connaître au conseil d'administration son intérêt personnel et ne pourra délibérer ou voter une telle opération, et le conseil d'administration devra rendre compte de l'intérêt de cet Administrateur, à la prochaine assemblée des actionnaires sous la responsabilité du conseil d'administration.

Cependant quand le conseil d'administration n'est composé que d'un Administrateur, le procès verbal de la réunion du conseil d'administration mentionnera uniquement l'opération qui a lieu entre la Société et l'Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un ou plusieurs membres du conseil d'administration, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Art. 9. Signature. En toutes circonstances, la Société est engagée par la signature de l'Administrateur unique ou, en cas d'une pluralité d'Administrateurs, par la signature conjointe d'un Administrateur de catégorie A et un Administrateur de catégorie B de la Société, par la signature unique de l'Administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière,

ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes auxquelles un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 10. Assemblées des actionnaires. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit. En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, souhaitera une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

Le quorum et le temps requis par la loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf autrement prévu par les présents Statuts.

Chaque action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

Sauf stipulations contraires de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer aux assemblées.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ni publication préalable.

Art. 11. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 2^{ème} mardi du mois de mai à 14.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 12. Commissaires aux comptes. La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 14. Distribution des profits. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux actionnaires en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Des dividendes intermédiaires pourront être distribués sur décision du conseil d'administration, sous réserve des conditions prévues par la loi.

Art. 15. Dissolution - Liquidation. La Société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 16. Référence à la loi. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par l'actionnaire unique lors des résolutions à prendre subséquentement à l'établissement des présents Statuts.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les quinze mille cinq cents (15.500) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique la société "Ektornet AB", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

114814

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

Administrateurs de catégorie A

- Monsieur Anders BERGSTÉN, Senior Vice President Swedbank AB, né à Ameå (Suède), le 13 décembre 1945, demeurant professionnellement à SE-105 34 Stockholm, Brunkebergstorg 8 (Suède);
- M. Jan-Erik SUNDQUIST, Senior Vice President Swedbank AB, né à Överluleå (Suède), le 12 décembre 1953, demeurant professionnellement à SE-105 34 Stockholm, Brunkebergstorg 8 (Suède);

Administrateurs de catégorie B

- Monsieur Laurent MULLER, économiste, né à Luxembourg, le 22 mars 1980, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll,
- Monsieur Frédéric MULLER, expert-comptable, né à Luxembourg, le 26 novembre 1977, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

3. La société à responsabilité limitée "FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 80574, est nommée commissaire aux comptes de la Société

4. Le siège social est établi à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

5. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

6. Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, l'assemblée nomme Monsieur Anders BERGSTÉN, préqualifié, comme président du conseil d'administration.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cinq cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: DOSTERT; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 19 novembre 2009. Relation GRE/2009/4235. Reçu soixante quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée.

Junglinster, le 23 novembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009147885/424.

(090179335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

I.C.F.D.A.I. SA, International Company for Developments and Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 21-23, avenue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 58.757.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009146907/10.

(090177977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Centre-Fermeture-Bâtiment, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 37, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 9.171.

Par la présente nous vous confirmons que l'adresse actuelle de notre société est:

CENTRE FERMETURE BATIMENT S.à.r.l.

Abréviation: CEFEBA S.à.r.l

37 rue de Beggen

L-1221 Luxembourg

L'ancienne adresse 70-72 Dernier Sol à Luxembourg n'est plus valable.

L'adresse privée des sociétaires a aussi changé:

NEIERTZ ALPHONSE

CLEMES CECILE

169 rue de Luxembourg

L-7374 HELMDANGE

L'ancienne adresse de Rollingen/Mersch n'est plus valable

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009146564/20.

(090177232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Taninvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 29.520.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 08 octobre 2009.

1. L'assemblée générale décide de transférer le siège social du 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg au 8, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

2. L'assemblée générale accepte la démission de l'administrateur Monsieur John SEIL, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, et du commissaire aux comptes la société MONTBRUN REVISION SARL ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.

3. L'assemblée générale décide de nommer comme nouvel administrateur:

- Madame Luisella MORESCHI, demeurant professionnellement au 8, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Et comme commissaire aux comptes:

- La société Gordale Marketing Limited, avec siège au Strovolou 77, Strovolos Center Office 204, 2018 Strovolos, Nicosia, CYPRUS.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de 2015.

Luxembourg, le 08 octobre 2009.

Pour TANINVEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2009146558/22.

(090177278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

VisionAd S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6790 Grevenmacher, 7, rue des Tanneurs.

R.C.S. Luxembourg B 112.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146391/10.

(090176747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Holmes Place 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 97.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOLMES PLACE 2 S.à.r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009146394/11.

(090176788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Gebäude und Immobilien Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 132.379.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146390/10.

(090176753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Fund-F S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 129.490.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146919/10.

(090178023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Web Technologies Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 47, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 134.430.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146915/10.

(090178007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Logix IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route des Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 129.461.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LOGIX IX S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2009146934/11.

(090177590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.